



travaux plomberie : devis et facture pas semblables

Par **mome**, le **18/07/2011** à **19:55**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire suite à un désaccord avec le plombier et son associé en tâches administratives concernant des travaux que j'ai effectués dans ma maison (changement de chaudière et d'emplacement de celle-ci ainsi que des modifications de tuyauterie et enfin monter le chauffage central dans le grenier qui a été aménagé). J'ai établi un devis que je n'ai pas signé mais l'associé avait commandé la chaudière et m'a demandé une fois la chaudière reçue un acompte de 3500 euros que j'ai donné en chèque qu'ils ont encaissé 3 jours après. Pour tous ces travaux, il y a des forfaits (chaudière, pose des radiateurs et tuyauterie). Le devis correspondait à mes dépenses que j'avais prévu mais le problème c'est la facture qui ne correspond pas au devis, j'ai 1000 euros de plus et ma chaudière n'est toujours pas fonctionnelle. Et, j'ai d'autres soucis également avec pour des erreurs qu'ils ont fait chez moi (démonter un toilette qui n'était pas prévu, endommager mon lino, verser la purge des radiateurs dans ma source...).

Ont-ils le droit de me facturer plus que le devis initial ?

Par **gregorynho**, le **19/07/2011** à **15:00**

Bonjour,

Je vous conseille le site [mymoloss](http://mymoloss.com) ou des juristes spécialisés peuvent vous aider dans vos démarches.

Vous pouvez exposer votre problème et ils vous donneront un avis gratuitement.

Cordialement